



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6157^e séance

Mardi 7 juillet 2009, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Djinnit à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Costa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/332, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Saïd Djinnit et de M. Antonio Maria Costa.

Je donne maintenant la parole à M. Saïd Djinnit.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : Je suis particulièrement honoré de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la situation en Afrique de l'Ouest et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest au cours des six derniers

mois. Je voudrais commencer par souligner l'évidence, à savoir que l'Afrique de l'Ouest fait partie du continent africain. Par conséquent, la recherche de solutions aux problèmes ouest-africains ne saurait être dissociée de l'ensemble des efforts de paix menés sur ce continent.

Les tendances concernant les conflits en Afrique montrent que, depuis le début des années 90, l'Afrique de l'Ouest a été un laboratoire pour la paix et la sécurité. D'une part, la sous-région a eu plus que sa part de conflits violents avec de terribles conséquences sur le développement, la stabilité et la sécurité humaine. D'autre part toutefois, l'expérience montre que l'Afrique de l'Ouest a su tirer les enseignements de cette situation difficile et est devenue l'une des sous-régions africaines la plus déterminée et dotée du cadre institutionnel le plus efficace pour relever les défis posés par l'instabilité politique et les conflits armés.

L'engagement des forces de maintien de la paix ouest-africaine et du Groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) au Libéria et en Sierra Leone et les contributions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de ses États membres aux efforts visant à régler les conflits qui affligent la sous-région, y compris en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, sont le témoignage de la ferme volonté politique des dirigeants et des peuples ouest-africains de rester à l'avant-garde des efforts de paix dans la sous-région.

Le rapport (S/2009/332) dont les membres sont saisis présente la situation en ce qui concerne la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest au cours des six derniers mois, ainsi que les efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour appuyer les initiatives visant à relever les défis de la paix et de la stabilité dans la sous-région. Le rapport met l'accent sur les progrès accomplis dans la situation globale en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, en particulier les faits nouveaux encourageants enregistrés dans le relèvement après les conflits et la consolidation de la paix ainsi que les progrès dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit.

Pour être plus précis, la détermination de l'Afrique de l'Ouest à résolument régler ses crises, avec l'aide de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que ses efforts pour renforcer les institutions, la gouvernance et l'état de droit et accroître le rôle de la société civile, notamment des femmes, ont

entraîné une importante réduction de l'ampleur et du degré de la violence dans toute la sous-région. De fait, il n'y a actuellement aucun conflit armé ouvert en Afrique de l'Ouest. L'impact de la violence armée sur les institutions publiques et sur les sociétés, illustré, par exemple, par le nombre de réfugiés et de personnes déplacées, a fortement diminué.

Les opérations de paix en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone enregistrent des progrès réguliers sur la voie du relèvement après le conflit et de la consolidation de la paix. En Guinée-Bissau, le premier tour de l'élection présidentielle vient juste d'avoir lieu et le scrutin a été déclaré libre, régulier et transparent, tandis que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est en train de se transformer en un bureau intégré afin de mieux coordonner les activités de toutes les parties prenantes pour s'attaquer aux formidables défis que représente la consolidation de la paix dans ce pays.

Il importe de souligner que les progrès significatifs réalisés par l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité demeurent extrêmement fragiles dans la mesure où les causes profondes des conflits et de l'instabilité persistent. Dans certains cas, ces progrès sont réversibles, comme le montrent le récent revers démocratique en Mauritanie, la crise actuelle au Niger et les autres crises qui se profilent à l'horizon dans la sous-région. En outre, un certain nombre de difficultés croissantes ou nouvelles, notamment les activités terroristes dans la bande sahélienne, la piraterie dans le golfe de Guinée, les problèmes de gouvernance, le trafic de drogue et le crime organisé, compromettent les efforts de paix en cours dans la sous-région. Les conséquences potentielles de ces menaces sur la sécurité internationale ne doivent pas être sous-estimées.

Pendant ce temps, la situation socioéconomique reste précaire en raison des effets combinés de facteurs tels que la forte croissance démographique, la baisse de la croissance économique, l'urbanisation rapide, le chômage des jeunes, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. Cette situation a été aggravée par l'impact de plus en plus profond et de plus en plus déstabilisateur de la crise économique et financière mondiale sur les économies ouest-africaines.

Je voudrais mettre en avant trois menaces spécifiques à la paix et à la sécurité en Afrique de

l'Ouest qui ont continué d'exiger une attention particulière et de mobiliser des efforts considérables au cours des six derniers mois. La résurgence des changements violents ou anticonstitutionnels de gouvernement est apparue comme l'une des menaces les plus alarmantes pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Compte tenu de leurs effets hautement déstabilisateurs, le Conseil de sécurité a décidé, il y a quelques semaines, d'axer son attention sur les changements anticonstitutionnels en Afrique.

L'Afrique de l'Ouest a particulièrement bien accueilli le fait que le Conseil, dans sa déclaration présidentielle en date du 5 mai 2009, ait exprimé

« sa profonde inquiétude face à la récente résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans quelques pays africains » (S/PRST/2009/11, p. 1)

et ait appelé l'attention sur

« la violence qui pourrait accompagner ces événements, ainsi que par leurs répercussions négatives sur le bien-être économique et social des populations et le développement des pays touchés. » (*ibid.*, p. 1)

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que tous les changements anticonstitutionnels de gouvernement intervenus en Afrique récemment, à l'exception du cas de Madagascar, ont eu lieu en Afrique de l'Ouest. Une tentative avortée de coup d'État aurait également eu lieu dans la sous-région au cours de la période à l'examen.

L'ONU et son Bureau pour l'Afrique de l'Ouest jouent un rôle actif dans les efforts collectifs déployés pour régler les crises politiques qui sont apparues suite à ces changements anticonstitutionnels de gouvernement. En Mauritanie, des initiatives menées par l'équipe de facilitation formée par le Sénégal, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies ont débouché sur la signature, début juin, d'un accord-cadre entre les principales forces politiques ouvrant la voie au rétablissement de l'ordre constitutionnel et à la préparation d'une élection présidentielle prévue pour le 18 juillet 2009. La dynamique imprimée par le Sénégal et l'équipe de facilitation ainsi que leur détermination, combinées à l'exemple de collaboration sans précédent entre des organisations internationales et des pays à titre individuel pour trouver une issue consensuelle à la crise en Mauritanie, devraient être salués et servir de modèle pour d'autres situations similaires dans la sous-région et sur l'ensemble du continent.

Dans l'intervalle, il nous faut relever en Mauritanie le défi que représente la création de conditions propices à un processus électoral libre et régulier, en dépit d'un calendrier très serré et d'un environnement politique assez difficile du fait de la méfiance et des conflits d'intérêts entre les différentes parties représentées au sein des institutions transitoires consensuelles, notamment la Commission électorale indépendante.

En Guinée, les efforts se poursuivent dans le cadre du Groupe de contact international, même s'il y a de plus en plus de préoccupations quant au rythme et au calendrier de la transition. La prochaine réunion du Groupe de contact international prévue les 16 et 17 juillet à Conakry devrait être l'occasion d'examiner la situation dans le pays à la lumière des engagements pris par les autorités guinéennes qui ont établi un calendrier pour la tenue des élections avant la fin de l'année. On compte bien également qu'à cette occasion le Groupe de contact trouvera les moyens et les modalités pour restructurer le processus.

Au Togo, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, en liaison avec la CEDEAO, a encouragé les principales parties prenantes à créer des conditions favorables à la tenue d'élections présidentielles démocratiques et pacifiques en 2010. Il a également collaboré étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et la CEDEAO pour examiner les questions clés relatives à la sécurité et aux élections.

La question récurrente de la réforme du secteur de la sécurité est étroitement liée à celle des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest. Les membres du Conseil se rappelleront que la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest du 26 juin au 5 juillet 2003 avait constaté que

« dans chacun des pays qui a constitué ces dernières années une source d'instabilité dans la sous-région, la question de la réforme du secteur de la sécurité revêt une importance capitale ». (S/2003/688, par. 68)

Six ans plus tard, le défi de la réforme du secteur de la sécurité reste une question brûlante qui n'a toujours pas été résolue dans un certain nombre de pays de la sous-région. Dans le cadre de ses activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a lancé un processus visant à préciser le rôle du secteur

de la sécurité et d'autres institutions et à renforcer leurs capacités d'assurer la sécurité pendant les processus électoraux en Afrique de l'Ouest. Cette initiative, menée conjointement avec la CEDEAO, les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements, se poursuit, et des interventions sont prévues dans les pays où des élections importantes doivent avoir lieu en 2009 et 2010.

Il existe d'autres défis récurrents dans le domaine de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Le trafic de drogue en est actuellement l'un des principaux. En effet, la sous-région est devenue une importante voie de transit pour le trafic de drogue, en particulier pour la cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination de l'Europe, les réseaux des trafiquants de drogue profitant des faiblesses des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment des frontières poreuses, du grand nombre de jeunes au chômage, de la corruption et de la pauvreté généralisées. Les mesures prises par les États de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui de l'ONU, pour lutter contre le trafic de drogue et les activités criminelles, notamment le plan d'action régional de la CEDEAO pour répondre aux problèmes croissants du trafic de drogue illicite, du crime organisé et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, méritent un appui sans réserve.

Au-delà de l'importante contribution de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) à l'appui des efforts sous-régionaux pour faire face à ce fléau, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devrait jouer un rôle de plus en plus important pour canaliser les efforts déployés pour réaliser ces objectifs communs, y compris ceux identifiés dans le plan d'action de la CEDEAO. Demain, la CEDEAO, le Département des affaires politiques, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'UNODC, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL lanceront, ici à New York, un programme intitulé « West Africa Coast Initiative ». Ce programme commun vise à renforcer les capacités des services nationaux de répression et de renseignement dans quatre pays pilotes – la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau – leur permettant ainsi de prévenir et de lutter plus efficacement contre le crime organisé et le trafic de drogue. Je saisis cette occasion pour demander aux membres du Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer pleinement ces efforts et d'autres qui visent à faciliter la mise en œuvre du plan d'action de la CEDEAO.

Avant de terminer, je tiens à souligner que, pour être efficaces en Afrique de l'Ouest, les mesures prises pour faire face aux problèmes transfrontières et régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité doivent être mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie plus large et générale de règlement des conflits et de prévention des crises. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuera de promouvoir et de renforcer une approche régionale intégrée des questions transfrontières dans la sous-région.

L'ONU, par le biais de ses divers organismes, a fourni une contribution fort appréciée pour aider la sous-région à faire face à ses problèmes socioéconomiques considérables et en matière de développement. À cet égard, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest poursuivra ses efforts visant à promouvoir la création de synergies au sein du système régional des Nations Unies et à inscrire le rôle et la contribution de chaque entité dans le cadre de l'objectif d'ensemble de l'ONU de parvenir à une paix durable, à la stabilité et au progrès dans la sous-région et dans le cadre de sa vision d'unité d'action.

La collaboration avec les autorités nationales, la société civile et les autres acteurs internationaux, conformément à leurs mandats respectifs, restera une priorité. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest continuera de travailler en étroite coopération avec les organisations régionales, notamment la CEDEAO, qui jouent un rôle clef dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il continuera en particulier de s'engager dans la voie prometteuse d'une collaboration triangulaire entre l'ONU, la CEDEAO et l'Union africaine dont il s'est fait l'avocat au cours des derniers mois, en particulier dans le domaine de l'action préventive.

En ma qualité de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria et de la Commission de suivi de l'Accord de Greentree, je continuerai, avec mon équipe, d'apporter un appui au processus en cours de délimitation de la frontière entre les deux pays. Une attention particulière sera accordée à la promotion de mesures de confiance entre les deux pays, à la recherche d'une réponse aux problèmes auxquels doit faire face la population touchée le long de la frontière et à la promotion d'une coopération bilatérale pour répondre aux menaces communes dans la péninsule de Bakassi et au-delà, avec l'appui de partenaires de la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de l'attention qu'il continue d'accorder à l'Afrique de l'Ouest et de son appui au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Djinnit pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Antonio Maria Costa.

M. Costa (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Conseil et le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Djinnit, car, au cours des trois dernières années, j'ai attiré l'attention du Conseil, dans cette même salle, sur la menace que représente le trafic de drogue pour la sécurité de l'Afrique de l'Ouest. Tous les concernés ont répondu d'une manière proactive. Aujourd'hui, je suis heureux d'indiquer, en me basant sur les informations fournies par le *Rapport mondial sur les drogues* qui a été publié il y a quelques semaines, que le volume du trafic de drogue dans la région de l'Afrique de l'Ouest semble diminuer, et nettement. Ceci est illustré par un volume de saisies de drogues illicites en baisse en Afrique de l'Ouest – cette année, il n'y a eu aucune saisie, soit zéro saisie en 2009 jusqu'à présent – et par la baisse très nette du nombre de passeurs de drogue par voie aérienne allant de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe. Cette diminution a été significative, une baisse d'environ 35 % au cours de quelques mois.

Je félicite de nouveau les États membres de la région, le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Représentant spécial d'avoir répondu avec tant d'efficacité à la crise.

Évidemment, la situation demeure très instable. Environ 20 tonnes de cocaïne continuent de transiter par la région, cocaïne dont la valeur est estimée à un milliard de dollars une fois arrivée à destination, avant tout dans le marché européen. Il n'y a donc pas de garantie que la tendance à la baisse se poursuivra.

Les troubles récents en Guinée-Bissau et en Guinée montrent qu'il existe des forces puissantes qui ont des intérêts dans cette activité illicite. Tant que l'on ne s'attaquera pas aux conditions sous-jacentes de la vulnérabilité de la région – la pauvreté, le sous-développement, la mauvaise gouvernance –, la région restera intéressante pour ceux qui agissent hors de la

légalité et qui abusent de leur pouvoir à des fins personnels.

Il existe d'autres risques. Premièrement, nous savons que le trafic de drogue est en train de se déplacer de l'Afrique de l'Ouest vers le Sahel, en Afrique du Nord, et en particulier le long de la côte du sud-ouest, vers l'Afrique australe. Les trafiquants diversifient simplement leurs itinéraires après avoir rencontré une certaine résistance en Afrique de l'Ouest.

Deuxièmement et surtout, les drogues ne sont pas les seuls flux ou activités illicites. Aujourd'hui, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) publie une évaluation de la menace que représente le trafic transnational en Afrique de l'Ouest. Je crois qu'elle a été distribuée aux membres du Conseil. C'est un nouveau document qui n'a pas encore été remis à la presse. Il contient beaucoup de données et de graphiques qui montrent que l'Afrique de l'Ouest demeure sous l'attaque des trafiquants d'armes, de personnes, de médicaments de contrefaçon, de déchets toxiques, de cigarettes et de pétrole et d'autres ressources naturelles. En bref, à cause de la criminalité organisée, l'Afrique de l'Ouest est beaucoup plus sujette à l'instabilité politique et, évidemment, moins à même de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme l'a déjà mentionné l'Ambassadeur Djinnit, pour lutter contre la menace que constitue la criminalité organisée, l'UNODC a établi un partenariat avec le Département des affaires politiques, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest de l'Ambassadeur Djinnit, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et l'Organisation internationale de police criminelle pour appuyer le plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contre les drogues et la criminalité, dont la mise en œuvre doit être supervisée par le Conseil de sécurité. Nous sommes en train de créer des groupes de lutte contre la criminalité transnationale en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire en complément des efforts de maintien et de consolidation de la paix. Je pense que cette démarche est également novatrice et prometteuse.

Mon Office apporte également une aide technique pour renforcer la justice pénale et les capacités en matière de lutte contre la criminalité, par exemple au Cap-Vert et en Guinée-Bissau, et bientôt au Mali et en Sierra Leone. L'appui que nous apportons à la police judiciaire en Guinée-Bissau a été déterminant pour

aider la commission chargée d'enquêter sur les exécutions du Président et du chef d'état-major.

En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix – et c'est une nouveauté pour nous – nous avons dépêché des conseillers de police sur le terrain. Cependant, il y a encore beaucoup à faire dans la région pour épauler le processus de réforme du secteur de la sécurité. Trop souvent, le monopole exercé par un État en matière d'usage de la force est détourné pour permettre à un petit nombre de s'enrichir. En effet, les récents coups de force militaires ou autres soulignent la nécessité de mettre en place un contrôle civil des forces armées et de rétablir l'ordre constitutionnel, comme nous le voyons à présent en Mauritanie.

Les États touchés ont également besoin de matériel pour lutter contre les groupes criminels, qui sont souvent mieux équipés que la police elle-même, ou même que l'armée. De nombreux présidents et ministres d'État ouest-africains ont lancé un appel pour que l'on fournisse à leur pays les moyens de protéger leurs frontières, leur littoral et leur espace aérien. Je demande instamment à tous les membres du Conseil de répondre à leur appel et de fournir le matériel, les vedettes de patrouille, les hélicoptères et les radars dont ont désespérément besoin ces pays pour défendre leur souveraineté contre l'assaut de la criminalité organisée. L'essentiel est de renforcer l'état de droit en Afrique de l'Ouest pour permettre de réduire la vulnérabilité à la criminalité organisée et à la corruption qui la favorise. Je demande instamment aux gouvernements de la région de mettre en œuvre les conventions des Nations Unies contre la corruption et la criminalité organisée.

Pour terminer, j'invite tous les membres du Conseil à adopter une perspective mondiale en ce qui concerne la situation en Afrique de l'Ouest. Nous ne devons pas oublier que la majorité des activités illicites ne font que transiter par l'Afrique de l'Ouest. Elles ne commencent ni ne s'arrêtent là-bas. Les pays riches, en particulier en Europe, doivent prendre leurs responsabilités en refrénant leur appétit pour les drogues – car les drogues qui transitent par l'Afrique de l'Ouest sont en effet destinées au marché européen – la main-d'œuvre bon marché et les êtres humains qui sont des esclaves des temps modernes et qui sont acheminés clandestinement par la région. En particulier, mon Office demande aux pays riches d'arrêter d'utiliser l'Afrique de l'Ouest comme

dépotoir pour leurs armes, leurs déchets et leurs médicaments de contrefaçon.

Le rapport que je viens de mentionner comprend des statistiques alarmantes en matière de détournement de pétrole brut, qui découle du vol de 10 % de la production de pétrole de la région, ainsi qu'en matière de pollution, de corruption et de sources de revenus pour les insurgés. Nous estimons que 80 % des cigarettes commercialisées en Afrique du Nord et de l'Ouest sont d'origine illicite. De même, 50 à 60 % des médicaments utilisés en Afrique de l'Ouest sont contrefaits ou de qualité inférieure aux niveaux requis. L'Afrique est l'une des destinations principales des déchets électroniques, notamment des vieux ordinateurs et téléphones. Une grande partie des déchets électroniques européens, en fait 8,7 millions de tonnes, sont expédiés en Afrique. Il faut mettre un terme à cela.

J'ai commencé en remerciant et en félicitant tous les membres du Conseil, car l'expérience nous a

montré qu'une action concertée peut en effet endiguer la criminalité. Outre les statistiques que je viens de citer, nous avons également constaté le succès du Processus de Kimberley dans la lutte contre la vente de diamants du sang et de la Convention de Bamako sur la gestion des déchets dangereux. Nous espérons obtenir les mêmes résultats avec le processus de Praia en matière de lutte contre le trafic des drogues. Nous devons donc nous unir pour interrompre d'autres activités illicites, qui causent tant de douleur en Afrique. Je remercie le Conseil pour son appui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Costa pour son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.